

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) CHRISTOPHE PEYREFITTE

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

D'agent de l'InVS

De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de l'InVS

De personne invitée à apporter mon expertise à l'InVS

Autre (préciser)

chef de l'unité de virologie de l'Institut de recherche biomédicale des armées, responsable du CNR Orthopoxvirus

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Ministère de la Défense/Institut de Recherche Biomédicale des Armées	Bretigny sur Orge	Chef de l'unité de Virologie	01/2011	

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Ministère de la Défense/Institut de Recherche Biomédicale des Armées	Bretigny sur Orge	adjoint au chef de l'unité de virologie	09/2006	12/2010

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Début	Fin
Comité local des experts du P4 INSERM Jean Mérieux sous la présidence du Préfet de zone de défense	Expert	Aucune	01/2012	
DGA/CATOD	Membre du groupe de travail de l'étude prospective et stratégique (EPS 2012-2031)	Aucune	01/2012	12/2012
Atelier de prospective du Sénat concernant les nouvelles menaces des maladies infectieuses émergentes	Expert participant	Aucune	05/2012	05/2012
Service de Santé des Armées -Direction Générale pour l'Armement	Membre du groupe d'Etude de définition des procédures de diagnostic rapide de terrain: projet Diagen	Aucune	09/2007	09/2008
AVIESAN	Membre du groupe de travail sur les encéphalites	Aucune	02/2012	02/2012
ANSES	Membre du comité d'évaluation des activités de recherche "virologie et maladies neurodégénératives	Aucune	07/2012	07/2012

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Début	Fin
Institut de recherche biomédicale des armées	Ecole du Val de Grace, Paris -	Pathogenèse du virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo	Oui	Aucune	10/2012	
VectorBorne and Zoonotic Dis	-	Diversity of Phlebotomus perniciosus in Provence, south-eastern France – Detection of two putative new phlebovirus sequences		Aucune	12/2012	
J Virol Meth	-	Development of a one step real time RT-PCR assay to detect and quantify Dugbe virus		Aucune	03/2011	
Eurosurveillance,	-	Arthropod-borne viruses transmitted by Phlebotomine sandflies in Europe: a review		Aucune	01/2010	
AVIESAN	Ecole du Val de Grace, Paris -	Diagnostic et pathogenèse du virus de la fièvre hémorragique de Crimée-Congo	Oui	Aucune	10/2011	
International meeting emerging vector-borne viral diseases	Padova, Italie -	Pathogenesis of Crimean-Congo hemorrhagic fever	Oui	Aucune	02/2011	
University of Singapore pour la Singapore Society for Microbiology and Biotechnology	Singapour -	Crimean-Congo haemorrhagic fever virus pathophysiology: the host, the tick and the virus	Oui	Aucune	03/2010	
Société française de virologie	Paris - journées francophones de virologie	Virus transmis par les tiques : cas du virus de Crimée-Congo un pathogène mortel	Oui	Aucune	01/2009	
PLoS One	-	Crimean-Congo hemorrhagic fever virus-infected hepatocytes induce ER-stress and apoptosis crosstalk		Aucune	01/2012	
Virol J	-	Inhibition of Hazara nairovirus replication by small interfering RNAs and their combination with ribavirin		Aucune	03/2011	
J Gen Virol	-	Differential activation profiles of Crimean-Congo hemorrhagic fever virus versus Dugbe virus infected antigen presenting cells		Aucune	01/2010	

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non breveté

Nature de l'activité et nom du brevet, produit, etc.	Structure qui met à disposition le brevet, produit, etc.	Perception intéressement	Rémunération	Début	Fin
Procédé d'identification de microorganisme sans a priori et kit d'identification FR2941698 (A1) ; WO2010092266 (A2); WO02010092266 (A3)	Institut de recherche biomédicale des armées	Non	Aucune	01/2010	

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'InVS

Les personnes concernées sont :

- *le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier*
- *les enfants*
- *les parents (père et mère)*

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de l'InVS

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Élément ou fait concerné	Commentaires	Début	Fin
Convention avec l'INSERM pour l'utilisation du P4 INSERM Jean Merieux		2008	
Convention avec la Fondation Merieux pour l'utilisation du laboratoire des pathogènes émergents de la fondation Mérieux de la tour CERVI-Lyon Gerland		2008	

7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Lyon
Le 15/01/2013



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de l'InVS. L'InVS est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de l'InVS.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@invs.sante.fr